

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Numéro **21-2021**

Nombre de Membres En Exercice : 20 Nombre de Membres Présents :

Nombre de Membres Votants :

13 Date de la convocation

1er déc.2021

<u>OBJET</u>: Concertations liées au code de l'urbanisme-Enregistrement des comptes rendus des concertations publiques

L'an Deux Mille vingt et un, le jeudi 9 décembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de réunion, au Centre des congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT.**

<u>Etaient PRESENTS</u>: Mesdames et Messieurs; Gérard LARRAT, Anny BARTHES, Anne QUITILLA, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Didier ALDEBERT, Michel MOLHERAT, Alain COSTE, Catherine BOSSIS, Delphine SAMSOEN, Christophe VARENNES, Delphine CHRISTOPHE, Laurent ALBERTI.

EXCUSES: Mesdames et Messieurs; Isabelle CHESA, Magali BARDOU (pouvoir M. Gérard LARRAT), Laurence GASC, Régis BANQUET, Pascal VALIERE (suppléé par Michel MOLHERAT), Magali ARNAUD, Sylvie VILAS, benjamin ASSIE, Maria CONQUET, Philippe BELAVAL (supplée par Delphine SAMSOEN)

Secrétariat de séance :

Vu l'article L. 103-4 du code de l'urbanisme, selon lequel les modalités de la concertation permettent pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou règlementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrés et conservées par l'autorité compétente

Vu la délibération du 12 avril 2018 numéro 10-2018 faisant état des propositions pour la réalisation des modalités de la concertation,

Vu la délibération n°21-2018 pour définir les modalités de concertation liée au code de l'urbanisme pour les aménagements de l'entrée est Cité.

Vu le bilan de la concertation de septembre 2018, validé par délibération n°23-2018 par le Conseil Syndical,

Considérant qu'il convient désormais d'engager une concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet,

En conséquence,

Un cabinet spécialisé dans le dialogue territorial a été recruté, il s'agit du cabinet Dialter en continuité de la première concertation liée au programme de maitrise d'œuvre effectuée en septembre 2018.

Un groupe de travail a été retenu permettant d'être l'interlocuteur privilégié de la maitrise d'œuvre, du syndicat mixte et de la maitrise d'ouvrage,

Considérant que ce même groupe de travail sera interrogé à des fins d'avis à chaque étape du projet,

Qu'il a été interrogé pour avis sur la phase EP et AVP et le que le compte rendu doit donner lieu à un enregistrement par l'autorité compétente, il y lieu de procéder à cet enregistrement

Il est présenté à l'Assemblée délibérante les résultats sous forme de comptes rendus de la concertation liée à la phase EP du 25 mai 2021 et ceux de la phase AVP des 15 septembre 2021 et 9 novembre 2021.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir enregistrer cette communication transmise en document annexé à la convocation.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de M. Le président

- Décide à l'unanimité

D'enregistrer les Comptes Rendus des Concertations Publiques liées au code l'urbanisme dans le cadre ;

- Du groupe de travail et concertation à l'accompagnement de la maitrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'Entrée Est Cité. « Actions 3.6à 9 » du 15 septembre 2021 et du 9 novembre 2021.

Comptes rendus annexés à la délibération

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme, Le Président

Publication par affichage le : Le Président

